

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 juin 2001
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 18 juin 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 15 juin 2001, adressée au Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) par M. Monie R. Captan, Ministre des affaires étrangères du Libéria, au sujet des munitions d'origine britannique qui auraient été saisies dans le comté de Lofa (Libéria) (S/2001/595, annexe).

Le Royaume-Uni n'a procuré ni armes ni munitions aux mouvements dissidents de la région du fleuve Mano. Il est notoire que le Gouvernement britannique fournit à l'armée sierra-léonaise du matériel et une formation aux procédures de contrôle et de comptabilisation de tout son matériel, y compris les armes et les munitions. Le Gouvernement britannique s'est strictement conformé à toutes les directives de la CEDEAO et de l'ONU concernant l'importation d'armes en Sierra Leone. Le Royaume-Uni note que les rebelles du Revolutionary United Front (RUF) ont saisi en mai 2000 de grandes quantités de matériel, qui comprenait des articles cédés à l'armée sierra-léonaise par le Gouvernement britannique.

Le Gouvernement britannique est néanmoins disposé à mener une enquête approfondie sur cette affaire. À cette fin, nous souhaiterions que les autorités libériennes produisent les photos et les numéros de série des obus qu'elles détiennent afin de permettre aux autorités britanniques de déterminer l'origine et la destination de ces articles. Le Royaume-Uni ne doute pas qu'il sera en mesure de fournir une explication au sujet de tous les obus de mortier livrés à l'armée sierra-léonaise depuis mai 2000.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Stewart **Eldon**